

C
H
A
V
E
N
Ç
O
N



Le Bic

Juillet 2018

Bulletin d'information de Chavençon



Amis lecteurs

Ce petit journal est le vôtre. Si vous pensez avoir quelque chose à y écrire, vous êtes faits pour ses colonnes. Sujet pouvant avoir un rapport avec notre petit village et ses habitants, billets d'humeur, informations, réaction à un article déjà paru, etc., seront les bienvenus.

Si vous souhaitez y participer, prenez contact avec la mairie au 03.44.49.88.41 ou par mail mairie.chavencon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

P 2-3	Le mot du Maire
P 4-5	Infos pratiques - Numéros utiles
P 5-7	Horaires de l'agence postale - Horaires de la gendarmerie de Méru et St Crépin Ibouvillers
P 6 -7	Démarches administratives Petits rappels pour notre commune
P 7-13	Comptes rendus de réunions 1er semestre 2018
P 13	Marche dans les bois
P 14-16	Professions et origines des parents des enfants placés à Chavençon
P 16	Etat civil
P 17	Les blés d'Or à Neuville Bosc
P 18	La recette de Didier
P 19	Maison de village
P 20-21	Les hirondelles de Jean-Luc MOREAUX
P 22	Le coin des poètes

LE MOT DU MAIRE



Le 3 juillet 2018

Après un printemps pluvieux, l'été est là qui nous apporte soleil et chaleur.

C'est aussi le temps des vacances et chacun va en profiter pour voyager, partir à la mer ou à la montagne, resserrer les liens avec la famille et les amis ou tout simplement se reposer à Chavençon

Nous avons souhaité modifier le PLU en renforçant notamment la réglementation concernant la délivrance des permis de construire, nous n'avons évidemment pas augmenté le périmètre constructible, notre seule démarche étant de protéger encore davantage Chavençon .

L'enquête publique s'est bien déroulée puisque seulement 3 personnes ont consigné des observations mineures

Le conseil municipal se réunira début septembre pour l'approuver et le rendre ainsi exécutoire.

Je dois aussi vous informer de l'état d'avancement du projet d'amélioration du réseau de télécom due à la mise en place de la fibre optique ; les travaux débuteront en septembre pour se terminer à la fin de cette année et compte tenu du temps technique laissé aux opérateurs, ce sera opérationnel sans doute dès la fin du 1^{er} trimestre 2019.

Vous savez que la sécurité et la tranquillité des Chavençonnais mais aussi la propreté de notre village restent nos priorités.

Je vous demande de rester vigilants en ce qui concerne la circulation à Chavençon ; malgré les ralentisseurs certains automobilistes commettent des excès de vitesse qui constituent un danger permanent ; n'hésitez pas à signaler à la mairie les comportements dangereux afin que nous puissions mettre fin à ces agissements

Je veux maintenant m'adresser aux propriétaires de chiens particulièrement agressifs et pouvant représenter un danger

Avoir un chien n'est en effet pas anodin.

Certes il apporte une compagnie, une sécurité, des joies et peut représenter un potentiel affectif important mais il est nécessaire de préserver la sécurité et la tranquillité du voisinage.

Dans la journée certains maîtres sont absents et laissent leurs chiens en liberté à l'intérieur de leur propriété, ce qui est bien légitime, mais peut générer des nuisances sonores ; mais lorsque la nuit le chien est laissé en liberté dans le jardin et aboie presque en permanence il est nécessaire de prendre des dispositions car des aboiements incessants deviennent vite insupportables et je prie ces propriétaires de bien vouloir adopter la conduite qui s'impose.

De même, je me permets de rappeler qu'il est du devoir du maître de faire en sorte que son animal reste enfermé à l'intérieur ou dans un terrain bien clôturé durant son absence car la divagation d'un chien comporte de nombreux risques et dangers. ; Récemment un cycliste en a fait la malheureuse expérience en faisant une chute relativement grave

Par ailleurs un chien non tenu en laisse peut mordre ou attaquer des passants ; hélas il y a, là encore, des exemples dans le village

Je veux aussi m'adresser aux propriétaires qui promènent leurs chiens dans les rues du village ; je leur demande de les tenir en laisse, de ne pas les laisser détériorer les plates-bandes que les riverains entretiennent et qui contribuent à l'agrément de notre commune, comme je leur demande également de ramasser les déjections canines qui polluent les rues de Chavençon ; c'est très désagréable pour les promeneurs et pour les jardiniers qui entretiennent les bordures ; s'il s'avère nécessaire de le faire, nous installerons des distributeurs de sacs.

Je ne crois pas qu'à Chavençon il y ait des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie mais il n'est pas inutile de rappeler que ce type de chien de défense - rottweiler par exemple - doit faire l'objet d'une déclaration en mairie

Aux nouveaux habitants qui ont fait le choix de construire un projet de vie dans notre village, je souhaite la bienvenue ; qu'ils trouvent les réponses adaptées à leurs aspirations et je serais heureux de les accueillir à la mairie

A tous je souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Votre Maire,

Michel TANKERE

INFOS PRATIQUES - MAIRIE



Horaires du secrétariat

Adresse :

1 Route de Monneville

60240 Chavençon

Téléphone : 03 44 49 88 41

Fax : 09 71 49 17 62

Mail : mairie.chavencon@wanadoo.fr

Bienvenue sur le site de Chavençon :

<http://chavencon.cc-sablons.com>

Jours et heures d'ouverture :

Mercredi de 14h à 19h

Samedi de 9h00 à 12h00

Région : Hauts De France

Département : Oise

Arrondissement : Beauvais

Canton : Chaumont-en-Vexin

Intercommunalité : Communauté de communes des Sablons

Maire : Michel TANKERE

Secrétaire de Mairie :

Lydie BRACONNIER

Code postal : 60240

Code commune INSEE : 60144

Population municipale : 172 hab. (2015)

Densité : 29 hab./km²

Géographie Altitude : Min. 90 m -

Max 213 m

Superficie : 5,76 km²

NUMEROS UTILES

LA PAROISSE DE CHAUMONT EN VEXIN

03.44.49.00.56

PERCEPTION DE CHAUMONT EN VEXIN

03 44 49 00 97

PREFECTURE DE L'OISE

03.44.06.12.34

Formulaires à télécharger

<http://www.oise.pref.gouv.fr>

URGENCES

SAMU - SMUR (médecins de garde)	15
PHARMACIES DE GARDE	3237
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
CENTRE ANTI POISON	01 40 05 48 48
<i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS</i>	http://cc-sablons.com
	03.44.22.01.60

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE DE MONNEVILLE

Lundi : 09:00 à 12:00 heures

13:30 à 16:00 heures

Mardi : 09:00 à 12:00 heures

13:30 à 16:00 heures

Mercredi : 09:00 à 12:00 heures

13:30 à 16:00 heures

Jeudi : 09:00 à 12:00 heures

13:30 à 16:00 heures

Vendredi : 09:00 à 12:00 heures

13:30 à 16:00 heures

Fermée le samedi

HORAIRES DE LA COMMUNAUTE DE BRIGADES DE GENDARMERIE DE MERU - ST CREPIN IBOUVILLERS

	<u>MERU</u>		<u>ST CREPIN IBOUVILLERS</u>	
	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>	<u>Matin</u>	<u>Après-Midi</u>
<u>Lundi</u>	Fermé	14h00 - 20h00	Fermé	Fermé
<u>Mardi</u>	Fermé	14h00 - 20h00	Fermé	Fermé

<u>Mercredi</u>	Fermé	14h00 - 20h00	Fermé	Fermé
<u>Jeudi</u>	Fermé	14h00 - 20h00	Fermé	Fermé
<u>Vendredi</u>	Fermé	14h00 - 20h00	Fermé	Fermé
<u>Samedi</u>	10h00 - 12h00	14h00 - 20h00	Fermé	Fermé
<u>Dimanche</u>	Fermé	15h00 - 20h00	Fermé	Fermé

En dehors de ces horaires, l'accueil du public se fera sur rendez-vous au 03.44.52.39.17, sauf cas d'urgence (17)

Afin de faciliter l'accueil, vous pouvez dès à présent commencer votre plainte sur internet au : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RECENSEMENT MILITAIRE : A compter de votre 16^{ème} anniversaire, pensez à venir vous inscrire en Mairie, sur les listes de recensement militaire.

LISTE ELECTORALE : Vous venez d'arriver sur la commune ou d'avoir 18 ans, pensez à venir vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours

AVIS AUX NOUVEAUX ADMINISTRÉS : Venez-vous faire connaître en Mairie ainsi que vos enfants. Chaque année, la commune organise un arbre de Noël et distribue un jouet aux enfants de la commune. Pensez à venir les inscrire en Mairie, muni de votre livret de famille.

INSCRIPTION AUX ECOLES : Une préinscription sera faite en Mairie. Merci d'apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile.

ACTIVITE : Chorale ouverte à tous. Répétitions tous les mardis à 20h30 à la Mairie de Chavençon.

PACS : depuis le 1^{er} novembre 2017 vous pouvez-vous pacser en Mairie.

PETITS RAPPELS POUR NOTRE COMMUNE

Recommandations

Pour bien vivre à Chavençon

Afin de maintenir l'agrément de la vie à Chavençon, les habitants s'imposent une certaine discipline.

Mais il n'est pas inutile toutefois de rappeler quelques principes importants.

Brûlage des déchets Réglementé par un arrêté municipal du 16 juillet 2011, le brûlage des déchets	Lutte contre les nuisances sonores En application d'un arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 portant réglementation
--	---

végétaux humides et des tontes de gazon est interdit ;

Les brûlages sont interdits les dimanches et jours fériés. Ils sont autorisés du lundi au samedi de 6 heures à 11 heures du 1er avril au 30 septembre et du lundi au vendredi du 1er octobre au 31 mars.

Les fumées dégagées par ces feux ne doivent en aucun cas gêner la salubrité et la tranquillité du voisinage.

Circulation dans les espaces naturels

En application de l'article L362-1 du code de l'environnement, une circulaire ministérielle rappelle la réglementation applicable en matière de circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels.

Outre que la circulation de tels véhicules présente des risques en matière de sécurité

pour les promeneurs, randonneurs et cavaliers, elle a également pour effet la détérioration des habitats naturels de la faune et de la flore.

Est ainsi posé le principe de l'interdiction générale de circulation des véhicules à moteurs

dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Cette interdiction s'applique sans distinction à tous les véhicules terrestres à moteur, automobiles, motos, quads, engins spéciaux à moteur.

Merci de prendre le soin de veiller tous ensemble au respect de la nature.

des bruits de voisinage dans le département de l'Oise, et afin de préserver la tranquillité des habitants, nous vous demandons de n'utiliser les outils ou appareils susceptibles de causer une gêne notable, particulièrement les tondeuses à gazon, que dans le respect des horaires fixés par cet arrêté, à savoir :

Du lundi au vendredi de 8h à midi et de 13h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Concernant plus précisément les 2 roues à moteur, il est rappelé que le réseau routier du village ne peut en aucun cas être utilisé comme un circuit.

Aucune exception ne sera tolérée, tant en matière d'horaires que d'engins non conformes en terme d'émissions sonores, notamment pour les cyclomoteurs dont les pots d'échappement sont non homologués.

De même, il est demandé aux propriétaires d'animaux, notamment de chiens, de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne du voisinage, sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

L'observation de ces dispositions pourra conduire à l'application des sanctions telles que définies par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

DU 1^{ER} SEMESTRE 2018

SÉANCE DU 24 JANVIER 2018

La séance est ouverte à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

2. Approbation du compte rendu du 13 octobre 2017

Après lecture du compte rendu de la séance du 13 octobre 2017, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

3. Compte administratif 2017 - Commune.

Le Conseil Municipal réuni, arrête le compte administratif 2017,

Monsieur le Maire ne faisant pas part au vote,

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)

2017		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	69 494.23 €	82 818.00 €
	INVESTISSEMENT	66 691.21 €	75 720.42 €
REPORTS		DEFICIT	EXCEDENT
EXERCICE	FONCTIONNEMENT	0 €	29 894.54 €
2016	INVESTISSEMENT	0 €	4 654.47€
TOTAL		DEPENSES	RECETTES
		136 185.44 €	193 087.43 €

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

4. Compte de Gestion - Commune.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des résultats d'exécution du budget primitif (tableau A13 A14),

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Madame LEDRU, Receveur à Chaumont en Vexin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

5. Affectation de résultats - Commune.

Sous la présidence de Monsieur Daniel CARTAYRADE, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par MME LEDRU après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		29 894.54 €		4 654.47 €		34 549.01 €
Opérations de l'exercice	69 494.23 €	82 818.00 €	66 691.21 €	75 720.42 €	136 185.44 €	158 538.42 €
Totaux	69 494.23 €	112 712.54 €	66 691.21 €	80 374.89 €	136 185.44 €	193 087.43 €
Résultat de clôture (=CA)		43 218.31 €		13 683.68 €		56 901.99 €
		Excédent de financement	13 683.68 €			
		Restes à réaliser	16 601.22 €			
		Besoin de financement des restes à réaliser	2 917.54 €			
		Excédent de financement des restes à réaliser				
			30 906.10 €			
						au compte 002 excédent de fonctionnement reporté BP 2017

6. Taux d'imposition 2018.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que

- La dotation globale de fonctionnement est passée de 17 513€ en 2013 à 10 800€ en 2017 et qu'ainsi compte tenu d'une diminution constante annuelle, la commune a perdu sur 5ans un montant cumulé de recettes de 18000€ et continue à perdre entre 7 et 8 000€ chaque année.
- La commune n'effectue pas de dépenses qui ne soient pas indispensables au bon fonctionnement de la commune
- Toutes les économies possibles de dépenses de fonctionnement ont été faites chaque année, que les dépenses actuelles sont devenues incompressibles

- Malgré l'abandon chaque année par les élus de leurs indemnités à concurrence de 10000€

Très rapidement il ne sera plus possible d'équilibrer le budget sans ressources supplémentaires et que dans cette situation il est absolument nécessaire de revoir les taux des impôts locaux que nous avons pu maintenir grâce à des efforts constants et une gestion stricte pendant plus de 25ans

Le maire propose de retenir comme suit le taux des contributions communales

- taxe d'habitation : 8,66%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,62%
- Taxe foncière non bâti : 36,20%

Il fait observer que malgré cette majoration, les taux des impôts de Chavençon sont encore les plus faibles de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE COMME SUIT : les taux des contributions communales pour l'exercice 2018:

Taxe d'habitation	8.66 %
Taxe Foncière bâti	13.62 %
Taxe Foncière non bâti	36.20 %

7. subvention 2018

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal pour le versement d'une subvention au profit des associations suivantes :

- SPA 50.00 €
- Le comité des fêtes de Chavençon 1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accorder ces subventions.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite que la commune participe au frais de changement des compteurs eau sur la commune. Il propose de financer ce projet à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accorder une subvention de 1 950 € au SMEPS.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

Vote à l'unanimité.

8. Budget Primitif - Commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, arrête le budget primitif 2018 aux sommes suivantes :

2018		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	119 906.10 €	119 906.10 €
	INVESTISSEMENT	97 720.89 €	97 720.89 €
TOTAL	ENSEMBLE	DEPENSES	RECETTES
		217 626.99 €	217 626.99 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

9. Acceptation d'un chèque de l'association les Amis de Chavençon.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association les amis de Chavençon fait don à la commune d'un montant de 4 000 €.

Afin de pouvoir encaisser cette recette sur le budget primitif 2018, il convient de l'accepter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

ACCEPTE ce don.

IINSCRIT la recette au compte 10251 du budget primitif 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

SÉANCE DU 21 MARS 2018

La séance est ouverte à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

2. Approbation du compte rendu du 24 janvier 2018

Après lecture du compte rendu de la séance du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

3. Autorisation à Mme Mireille LUTZ pour signer les actes d'achats des terrains CARPENTIER PALERME - CARPENTIER SARAZIN et l'acte d'échange JOREL.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de nommer Madame Mireille LUTZ, Adjointe au Maire pour signer les actes administratifs concernant l'achat des terrains CARPENTIER PALERME - CARPENTIER SARAZIN, ainsi que l'échange JOREL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

AUTORISE le Maire à nommer Madame Mireille LUTZ pour signer les actes administratifs liés à l'achat du terrain CARPENTIER et celui de l'échange JOREL.

4. Dotation de soutien à l'investissement - demande de subvention pour l'achat des terrains CARPENTIER PALERME - CARPENTIER SARAZIN.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la construction de la salle de village, la Commune doit envisager de créer un parking. A ce jour, les véhicules stationnent sur la voie publique ce

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour des travaux d'entretien
et de réparation des voiries.

11. Questions diverses.

Monsieur Hervé VALLET, Conseiller municipal propose de rechercher un habitant de Chavençon intéressé pour cultiver le terrain de la rue Antoinette dans l'attente de la création d'un espace pour le stationnement des véhicules.

Madame Mireille LUTZ Adjointe au Maire, demande que soit mentionné dans le règlement de location de la salle des fêtes l'obligation de déposer les poubelles dans le local prévu à cet effet. La caution sera rendue après un état des lieux.

Le Conseil Municipal charge le Maire de modifier le règlement de la location de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

MARCHE DANS LES BOIS



Si vous avez choisi de venir habiter à Chavençon, c'est pour profiter de sa quiétude mais sans doute vous n'osez pas vous aventurer dans les Buttes de Rosne par faute de méconnaissance des sentiers ou par crainte d'y aller seul(s).

C'est bien dommage car nous sommes à proximité d'un magnifique domaine boisé et bien que nous marchions, depuis de nombreuses années, nous sommes toujours émerveillés car à chaque saison la nature nous étonne.

Dans ce cas, vous pouvez vous joindre à nous !

Nous sommes un petit groupe et chaque mardi et vendredi matin, nous partons de la Mairie à 9 h 30 et l'hiver 9 h 45, pour approximativement deux heures afin d'effectuer un petit circuit d'environ 6 km. Cette activité est donc à la portée de tous soit de 7 à ... ans.

Il n'est pas nécessaire de vous inscrire, selon vos disponibilités, vous vous trouvez devant la Mairie.

Nous effectuons toujours un tour différent en fonction de la météo.

Seule une petite contrainte, à défaut de chaussures de randonnée, il est indispensable que vous soyez chaussés avec des tennis, le bâton de marche n'est pas nécessaire.

En revanche, il est conseillé d'apporter une bouteille d'eau, un chapeau lorsqu'il fait chaud et un vêtement imperméable en cas de pluie.

Vous serez toujours les bienvenus et nous serons très heureux de vous faire découvrir notre « butte ».

Mireille Lutz

PROFESSIONS ET ORIGINE DES PARENTS DES ENFANTS PLACÉS A CHAVENÇON

Parmi les articles parus dans les précédents numéros du BIC, un certain nombre traitait des renseignements tirés de l'exploitation des registres d'état-civil de la commune de Chavençon et des archives départementales de Beauvais. Ce nouvel article en est le prolongement sur le thème mal connu et inattendu des enfants placés en nourrice dans des familles chavençonnaises. Ce phénomène d'histoire locale n'était pas négligeable par son ampleur et il convient de s'y attarder quelque peu.

Dans une première partie qui paraîtra dans le présent numéro, des tableaux permettront d'en savoir davantage sur l'origine de ces enfants et dans une seconde partie à paraître dans le numéro suivant, les recherches porteront particulièrement sur la mortalité de ces enfants (le nombre élevé de décès portés dans les registres avait d'abord attiré mon attention ; la question que je me suis alors posée était de savoir si le fait de placement d'enfants jeunes voire très jeunes aggravait la probabilité de mortalité).

Au fil de l'enquête, sur une commune aussi petite que Chavençon, j'ai trouvé 280 enfants placés en nourrice : 235 au titre des décès apparaissant dans les registres d'état-civil :

4 au 17^{ème} siècle

131 au 18^{ème} siècle

140 au 19^{ème} siècle

4 au 20^{ème} siècle

Tandis que le nom de 45 enfants placés en nourrice est cité dans les registres du recensement disponibles sur le site des archives départementales (archives.oise.fr, cliqué sur recensement puis choisir Chavençon). Le nombre total d'enfants placés devrait être plus important puisque les recensements concernant notre commune ne sont effectués que tous les 5 ans à cette période et que des enfants peuvent ne pas être recensés dans ce laps de temps.

Faire une étude sur ce thème n'est guère facile parce que les sources dont nous disposons ne sont pas abondantes et la plupart fragmentaires. D'une part, surtout quand on remonte dans le temps, les officiers d'état-civil et les prêtres qui en étaient chargés n'étaient guère bavards sur la qualité des personnes dont ils parlaient. Il n'y a presque jamais de renseignements complets, il manque soit le nom des parents, soit leur profession, l'âge des enfants quand ce n'est pas leur prénom. Ainsi, le jeune Chaté est-il qualifié de garçon, il n'est pas à Chavençon depuis longtemps et il est décédé avant qu'on ne s'inquiète de son prénom (même chose pour le jeune Rayer présent lui depuis 14 mois !). Pour le jeune Leblond, on n'a tout simplement rien précisé de même que pour le jeune Cicam. Son acte rédigé (voir photo 1) indique en trois lignes à la page de l'année 1711 :

« Le 5 juin a été inhumé un enfant de Mr Cicam bourgeois

« de St Denis lequel était en nourrice chez Jacques Baugon

« âgé de six semaines... » (archives départementales, Chavençon, registre 3 E144/1, année 1711, vue 109/268 page de gauche, 5^{ème} acte).

En revanche, les tables de recensement sont plus prolixes. Voici la copie de la page du recensement de Euphrasie Chérin âgée d'un an, placée en nourrice dans la famille de Louis Hérault (voir photo 2 tirée des

archives départementales, recensement de Chavençon, année 1856, référence 6Mp166 page 10/12). On y découvre que Louis Hérault, chef de ménage et sa femme Anastasie, accueillent dans leur famille avec leurs trois enfants, Euphrasie en compagnie de Charles Legrons et Marcel Louis Joly âgés de 4 mois, tous trois qualifiés de nourrissons.

D'autre part, malgré les consignes très strictes du cadre de recensement, on ne savait pas trop quoi faire de ces enfants venus d'ailleurs et qui n'appartenaient à la communauté villageoise que momentanément. Le recensement de 1851 (voir photo 3) regroupe 7 enfants en fin de liste ce qui les coupe des familles auxquelles ils ont été confiés et nous prive de ce fait de connaître les familles accueillantes. Mais ce que nous apprenons, c'est qu'Adèle de France 18 ans (elle n'est plus une enfant...), placée dans une famille chavençonnaise est employée comme domestique (archives départementales, recensement de Chavençon, 1851, référence 6Mp166 page 12/14).

D'où venaient ces enfants ? Le tableau 1, origine géographique, nous renseigne quelque peu. Il porte sur 56 enfants sur 280 (soit 20 % de la totalité) mais paraît suffisant pour dégager des tendances. Les départements d'origine, dans l'ordre d'importance :

- Paris pour 39 % d'enfants
- Suivi de l'actuel Val d'Oise 26 %
- Et les Hauts de Seine actuels 16 %

Les deux derniers départements composaient à cette époque la Seine et Oise et devenaient de ce fait les plus importants départements d'origine avec 42 % de l'ensemble. Le résultat ne paraît pas devoir nous surprendre.

Du point de vue sociologique, la rubrique profession des parents est assez bien renseignée puisqu'on trouve 154 précisions sur 280 ce qui est tout de même bien représentatif (voir tableau 2). En premier lieu, 24 % des parents sont qualifiés « bourgeois de Paris » ce qui représente près d'un quart des parents. Là non plus, la surprise n'est pas de taille. On peut tout de même s'interroger sur ce que signifie cette expression tenant lieu de profession dans la mesure où certains recoupements permettent de penser que l'appellation de bourgeois recouvre tout professionnel bien installé financièrement quel que soit son métier. En second lieu, pour 18 %, on trouve des artisans, puis des commerçants et des cultivateurs. 12 parents sont ouvriers, ce qui peut paraître un peu étonnant, 11 sont employés. Dans la rubrique divers, j'ai associé 7 femmes seules, 2 chirurgiens (mais qu'étaient les chirurgiens aux différentes époques dont on parle ?), 1 ingénieur, 1 maître d'école, 1 lieutenant, 1 rentier. Prévert n'est pas loin.

Pour ne pas faire trop long, j'interromps là la première partie de mes recherches. La suite paraîtra donc au prochain numéro. Si vous avez un peu de temps, je ne saurais trop vous recommander la visite du site des archives départementales. On y découvre des tas de renseignements (je ne vous en ai donné qu'un aperçu), notamment dans les listes de recensement qui détaillent les occupants des maisons par famille. Ce peut être l'occasion de retrouver les précédents occupants de votre domicile.

Le 6 Juin 1785 Inhumé en l'absence de Mr vicomte bourgeois de Paris lequel étoit en nourrice chez Jacques Baugon âgé de six semaines par les dudit Baugon & au Lechalleur

Le 14 Juin 1785 Et a été baptisé Louis fils en légitime mariage de Claude Legault & de Marie Tord ses père & mère nommés par Louis Feret & Marie Lagincour ses parrain, & marraines qui ont déclaré ne sçavoir écrire ni signer. Lechalleur

16	Kiraull	Sous	de mariage	1	31
17	Delat	Justine	veuve	1	29
18	Kiraull	Emilie	sa fille	1	8
19	Kiraull	Emile	leur fils	1	6 ans
20	Kiraull	Antoine	leur fils	1	1 an
21	Cheris	Euphrasie	leur nourrice	1	1 an
22	Egroux	Charles	leur nourrice	1	1 an
23	Joly	Marc	leur nourrice	1	1 an
24	Michel	Thérèse	filles de Michel inuit	1	1 an

Daniel CARTAYRADE

ETAT CIVIL



Naissance

Léana Laurence ROMANET, née le 03 février 2018 à Pontoise - Val d'Oise

LES BLES D'OR

Les Blés d'Or à Neuville Bosc

Samedi 7 avril 2018

Une petite église entourée d'arbres, juchée sur un tertre, au milieu d'un petit cimetière ; c'est dans ce lieu privilégié que nous avons chanté en cette fin d'après - midi du 7 avril. Le soleil était au rendez-vous et éclairait, de ses rayons, ce lieu sacré

Notre chorale n'avait pas encore eu la chance dans ce village pourtant situé à 4 km de Chavençon. C'est à l'initiative d'une choriste et avec l'aval de madame Leroy, Maire de Neuville Bosc , , que ce concert a eu lieu

Quelques autochtones et fidèles des Blés d'Or avaient pris place dans ce lieu quand nous avons commencé notre prestation. En chœur, en solo, en duo, chants classiques ou variétés, nous avons tenté de transmettre ressentis et émotions, au public et l'osmose a eu lieu !

Applaudissements et même félicitations, nous ont donné l'envie de continuer à progresser pour faire toujours mieux. C'est ainsi que le chef de » chœur de « La Chantelaine » de Méru nous a proposé de faire un concert en commun... ultime privilège ...

A la suite des congratulations, remerciements et échanges, nous avons été conviés à un pot de l'amitié dans la mairie. C'est sur cette note sympathique que nous avons pris congé de nos hôtes et regagné chacun son domicile avec en tête le plaisir de recommencer ailleurs un autre récital.

Le prochain concert aura lieu le 3 novembre à l'espace « Larris -Maradas » à Pontoise à 20h . Nous ferons une balade au XXème siècle avec nos amis musiciens de « Passion Commune » (des années 20 à la fin du siècle)

Christiane Favre



LA RECETTE DE DIDIER



E PERICOLOSO SPORGERSI. E VIETATO FUMARE. NICHT RAUCHEN. DO NOT LOOK OUT OF THE WINDOW.

Les souvenirs de voyages en trains durant mes très jeunes années me ramènent à ces indications portées au seuil de la fenêtre du compartiment ou de celles du couloir du wagon. Train de nuit Parigi-Milano centrale, avec ma grand-mère comme guide et chaperon pour quelques semaines « Bergamasche » (*région de Bergamo en Lombardie, où l'on parle le bergamasque*), desquelles je ne revenais pas indemne. Ah quelle fierté de crier à ma maîtresse d'école, « E UNA PADELLA ! », alors qu'elle nous demandait d'identifier le mot poêle au travers d'une image, tentant de nous faire ainsi comprendre la subtilité de la langue française qui fait de « oê » un « oi ».

Polyglotte, mais affamé aussi. Et le souvenir de cette bonne odeur du sandwich, préparé à la maison avec les éléments de base du modèle Parisien ; baguette, beurre, jambon, cornichons, ou pas. Des œufs durs devaient être de la partie aussi sûrement, mais comment rivaliser avec cette incomparable bonne odeur du jambon caché dans le pain, blotti contre le beurre, et protégé dans son emballage de papier journal (Le Parisien déjà ?). Quelle alchimie du sens olfactif ! Quelle promesse d'un beau voyage, lancement de l'aventure estivale.

Alors certes, il y avait, et il y eut encore durant de longues années, la forte concurrence du sandwich SNCF, à qui je ne jette pas la pierre, même si d'aucuns n'auraient pas ma complaisance. Cela rendait service, tuait le temps et déchaussait les dents, mais sa vocation n'a jamais été de créer des souvenirs en 3D qui surgissent 50 ans plus tard alors que la SNCF doit faire sa mutation. Pourtant le sandwich SNCF a fait la sienne et depuis belle lurette. Les plats préparés, les sandwiches à tous les ingrédients, de toutes les couleurs, les salades fraîches à emporter ; Les boulangeries Paul et consorts nous allèchent, mais voilà, il manque l'essentiel : Le savoir-faire de Mémé, la page des sports ou la Une du journal, et puis ces quelques mots qui nous faisait parler anglais, italien, allemand en rentrant de vacances.

Pas de recette cette fois-ci. Ou plutôt si. Votre meilleur sandwich le temps d'un pique-nique, d'un voyage en train, d'un souvenir d'enfance.

Didier BIAVA

MAISON DE VILLAGE

Un évènement réussi commence toujours par un lieu bien choisi.

Notre maison de village , dans un cadre idéal placé sous le signe de la convivialité, peut vous accueillir pour vos réunions familiales, mariages, fêtes d'enfants, anniversaires, banquets ou autres cérémonies et vous propose à la location, sa ravissante et chaleureuse salle de l'Ecole avec accès à sa terrasse fleurie, à son jardin et son jeu de boules.

Elle peut recevoir 90 convives au maximum. Elle n'est pas dotée de couchage. Son occupation devra se faire dans le respect de la tranquillité du voisinage et de l'environnement.

Elle est en priorité réservée aux Chavençonnais, mais elle peut être ouverte à des personnes extérieures au village.

Les tarifs sont les suivants :

	Résidents	Non-résidents
Réception du déjeuner De 09h00 à 20h00	150 €	300 €
Du samedi 09h00 Au Dimanche 20h00	300 €	500 €

Pour toutes précisions supplémentaires et réservations, vous pouvez contacter la secrétaire de Mairie, Lydie BRACONNIER, aux heures d'ouvertures habituelles de la Mairie.

Mireille LUTZ



LES HIRONDELLES DE JEAN-LUC MOREAUX



LA SURVIE D'UNE JEUNE HIRONDELLE RUSTIQUE 2016

Cet après-midi du 9 juin, le dernier oisillon vivant d'une couvée de cinq reste blotti au fond du nid. Il bouge difficilement. La femelle le nourrit et essaye de le faire réagir. Pendant trois jours, elle continue le nourrissage. Elle se pose sur le nid et couvre le petit de son corps comme pour le réchauffer.

En fin d'après-midi du 12 juin, j'observe le nid et j'aperçois le petit bec au bord du nid. Il réclame de la nourriture.

Cet après-midi du 14 juin, il a repris des forces.

Cet après-midi du 18 juin, il hésite à prendre son envol.

Cet après-midi du 19 juin, le mâle continue le nourrissage pendant que la femelle est sur un autre nid.

Cet après-midi du 20 juin, la femelle posée sur la protection et le mâle perché sur le perchoir essayent de faire réagir le petit. Le mâle lui tourne le dos. Quand celui-ci tente de s'envoler, le mâle lui fait face. Mais le petit retourne dans le nid. A plusieurs reprises le mâle se pose sur le nid et cherche dans le fond du nid. En observant le petit, je commence à avoir un doute. J'installe l'échelle et je m'approche du nid. Je prends doucement le petit dans ma main. Il est retenu au nid par un fil enroulé à l'un de ses doigts. Je coupe le fil avec une paire de ciseaux. Ensuite je retire le maximum de fil. Son doigt est blessé. Il profite que j'ouvre un peu la main pour s'envoler et sortir du garage. Je ne le vois plus. Ses parents reviennent au nid pour le nourrir mais en vain. Ils le cherchent dans la cour. Ce soir, j'ai la surprise de le revoir sur le fil à linge. Ses parents l'ont retrouvé et ramené dans le garage. Ils le nourrissent jusqu'à la tombée de la nuit. Dans la soirée, je vais dans le garage. En allumant, le petit quitte son perchoir, les autres hirondelles s'affolent. Pour les calmer, j'éteinds la lumière. Dans le noir, je retrouve le petit, je le prends doucement dans la main. J'installe l'échelle et le dépose dans son nid. Mais il s'envole. A ma troisième tentative il reste dans le nid pour la nuit. Ce matin du 21 juin, le petit a rejoint ses parents sur le perchoir.

UN DANGER POUR LES HIRONDELLES



Le 22 juin 2016, lorsque je suis rentré de courses, j'ai vu l'hirondelle femelle pendue sous le nid. Aussitôt, j'ai installé l'échelle, je me suis approché du nid. J'ai pris doucement l'hirondelle dans ma main. J'ai retiré le fil qui était autour de sa tête. J'ai ouvert la main, elle a pris son envol. Ensuite j'ai coupé **le fil de nylon, un piège pour les hirondelles qui l'utilisent comme une brindille pour construire leur nid.** Le nid est endommagé, le devant ne tient plus sur une grande partie, suite aux efforts que l'hirondelle a du faire pour essayer de se dégager. Dans le nid, j'ai compté quatre oeufs. Un peu plus tard, j'ai trouvé de nombreuses plumes sur le sol...

Le lendemain matin, j'ai trouvé les cinq oeufs sur la protection sous le nid n°3. **Lorsqu'un événement malheureux arrive la femelle met fin à la couvaison et abandonne le nid ceci s'est déjà passé en 2013 après la disparition du mâle.** La femelle reste immobile sur le tuyau de la gouttière.

Mr Jean-Luc MOREAUX

LE COIN DES POETES



Éclairage à perte de vue

(1897-1982)

Je tiens ce nuage or et mauve au bout d'un jonc
L'ombrelle ou l'oiselle ou la fleur
La chevelure
Descend des cendres du soleil se décolore
Entre mes doigts
Le jour est gorge-de-pigeon
Vite un miroir Participé-je à ce mirage
Si le parasol change en paradis le sol
Jouons
À l'ange
À la mésange
Au passereau
Mais elles qui vaincraient les grêles et l'orage
Mes ailes oublieront les bras et les travaux
Plus léger que l'argent de l'air où je me love
Je file au ras des rêts et m'évade du rêve

La Nature se plie et sait ce que je vaux.

Louis Aragon.

Imprimé

Par

Nos soins